



OBJECTIF DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (OCMHH)

Problématique : Érosion causée par l'activité humaine

Objectif #1

2.6 – D'ici 2024, augmenter de 10% le nombre d'entreprises agricoles (NIM) qui visent l'adoption de pratiques agroenvironnementales réduisant l'érosion à l'échelle du bassin versant et qui sont soutenues financièrement par le MAPAQ par rapport à 2018 (valeur de référence en 2018 : 2%, soit 32 entreprises agricoles qui réalisaient des pratiques agroenvironnementales sur 1346 entreprises totales)

Indicateur

Nombre d'entreprises agricoles adoptant des pratiques agroenvironnementales de réduction de l'érosion

Cible (Valeur à atteindre)

Nombre de projet soutenu financièrement par le MAPAQ

Objectif #2

2.7 – D'ici 2024, végétaliser 0,4% de la superficie totale du bassin versant par la réalisation de nouveaux projets d'agroforesterie, de plantations d'arbres et d'arbustes ainsi que de projets de protection des rives boisées et arbustives par rapport à 2014 (valeur de référence de 2014 (analyse partielle) : 32% (771 km² de 2 410 km² total) de la superficie forestière totale du territoire ou 2 529,87 km de corridors verts planifiés incluant des rives boisées et arbustives)

Indicateur

Superficies des travaux et des aménagements d'agroforesterie, de plantations et de protection des rives

Cible (Valeur à atteindre)

Projets d'agroforesterie, de plantations et de protection des rives couvrant 0,4% du bassin versant (valeur attendue : 3 km² de superficie forestière ou 10 km de rives boisées et arbustives)